

MARCHÉVILLE INFOS

marcheville28.fr

№ 17
Décembre 2024



LE MOT DU MAIRE

Pour continuer!

En 2020 les électeurs de Marchéville donnaient une majorité aux candidats de la liste « Marchéville votre village ». Dans un contexte difficile, nous avons géré la crise du COVID à l'échelle locale, mis en place les protocoles sanitaires notamment à l'école, relayés les campagnes de vaccination, veiller à la solidarité. La situation municipale n'était pas brillante avec un budget mis à mal par le coût du chantier de la rue du cimetière et le déficit du budget de l'eau potable. Nous avons géré ce chantier hérité de l'ancien mandat, mis un terme à sa seconde phase. En cherchant des financements et en faisant des économies de fonctionnement, nous avons pu continuer à investir pour préserver l'avenir tout en n'augmentant pas les taux communaux du foncier. Les intérêts des habitants sont aussi défendus notamment par rapport à l'intercommunalité en s'opposant à la création de la taxe GEMAPI, au transfert de la distribution de l'eau potable.

Une solution a enfin été trouvée pour sauver le mur de la mare de l'église qui a été consolidée. Puis la mare a été aménagée pour la rendre accessible aux pêcheurs. La mise en valeur du patrimoine naturel et historique de la commune a été un de nos grands axes de travail. Comme le montrent l'ouverture de l'église aux journées du patrimoine ou la récente exposition Jacques Forget. Nous venons aussi de fêter les 100 ans du monument aux morts rénové pour l'occasion.

La défense du service public et son amélioration marquent aussi notre mandat. L'école qui est aujourd'hui le cœur du village a fait l'objet d'investissements importants. Nous avons aussi défendu le service public de la restauration scolaire qui est reconnu par les parents et les enfants. La liste serait encore longue de ce qui a été fait ou sera fait. Nous ne sommes pas dans la réunionite mais dans l'action ! Alors, il faut continuer avec « Marchéville, votre village » !

Le Maire
Patrick LAGE

LES 8 ET 15 DÉCEMBRE VOTEZ AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES!

À la suite d'un décès et de plusieurs démissions, le conseil municipal de Marchéville composé de 11 conseillers a perdu un tiers de ses membres. Dans ce cas, la loi prévoit de compléter le conseil en élisant 5 nouveaux conseillers. Le premier tour est prévu le dimanche 8 décembre et, si nécessaire, le second tour le dimanche 15 décembre.

Cinq conseillers municipaux sont à élire le dimanche 8 décembre pour compléter le conseil municipal de Marchéville qui à la suite d'un décès et de démissions a perdu un tiers de ses membres.

Cette élection n'a pas de conséquence sur l'exécutif de la commune, la maire et les adjoints au maire restant évidemment en fonction. Pour le bon fonctionnement du conseil municipal, il est important de voter pour élire cinq nouveaux conseillers municipaux pour cette fin de mandat.

DEUX TOURS?

Il faut se mobiliser dès le premier tour puisque pour être élus, les candidats doivent obtenir la majorité des suffrages exprimés et il faut qu'au moins un quart des électeurs inscrits soit venu voter. Cette condition est cumulative. À défaut un second tour sera organisé le dimanche 15 décembre.

Le bureau de vote est situé dans la mairie de Marchéville. Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.



RECHERCHE ASSESSEURS

Pour le dimanche 8 décembre et éventuellement 15 décembre, la mairie recherche des assesseurs pour tenir le bureau de vote. Pour cela, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. Il suffit de s'inscrire en passant en mairie ou par mail sur commune-de-marcheville@orange.fr.



CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS

En présence des sapeurs-pompiers de Magny, une foule nombreuse assistait au centenaire du monument aux morts. Les enfants de l'école lisaient le texte du Ministre de la Défense marquant cette cérémonie du 106^{ème} anniversaire de la fin de la guerre de 14-18. Un hommage était aussi rendu à la mémoire de Christian Riollet qui fut sapeur-pompier et participait aux cérémonies patriotiques. Le maire rappelait la symbolique et l'historique du monument inauguré le 5 octobre 1924.

L'OBÉLISQUE DU CIMETIÈRE DÉGAGÉ

Après la création du nouveau cimetière municipal en 1865, l'ancien cimetière situé près de l'église avait été peu à peu désaffecté. En 1895,



l'ensemble des ossements des tombes anciennes avait été transféré vers le cimetière actuel. Un obélisque avait été érigé au dessus de l'ossuaire avec l'inscription « en mémoire de nos ancêtres exhumés de l'ancien cimetière en 1895. Les habitants de Marchéville ». Au fil du temps, un thuya planté à proximité avait pris de l'ampleur et recouvrait peu à peu le monument. C'est pourquoi il a été coupé pour le dégager. Ce monument sera nettoyé et les lettrages refaits pour témoigner encore du passé de la commune.

Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Église. 28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36. commune-de-marcheville@orange.fr marcheville28.fr

Directeur de la publication : Patrick Lage.

Comité éditorial - Rédaction : Patrick Lage - Thierry Hémon, Marie-Line Amé. Imprimé par nos soins.



UNE NOUVELLE VAGUE DE TRAVAUX À L'ÉCOLE

L'école a été construite voici une trentaine d'années et une remise à niveau était indispensable pour assurer de bonnes conditions d'accueil des élèves et des enseignants. L'école en cas de fortes chaleurs devenant une étuve.

Cet été, des travaux avaient été réalisés avec la pose de nouvelles fenêtres équipées de volets électriques suivie de l'installation de films opaques sur les vitres du préau. Une seconde vague de travaux s'est déroulée pendant des vacances de la Toussaint avec le remplacement des 3 dômes de toit qui n'étaient plus étanches. Deux dômes ouvrants rehaussés ont été installés. Ils sont équipés de cellule de détection pluie et vent pour assurer une

fermeture de sécurité. Un 3^{ème} dôme fixe vient compléter cette rénovation. Ils sont équipés de stores électriques. Dans les classes, 4 fenêtres de toit ont aussi été remplacées. Les nouveaux modèles s'ouvrent à distance et disposent de volets roulants. Des toilettes ont aussi été changées. Au total, ces investissements se montent à près de 70 000 euros. Sur ce mandat, l'école aura été presque entièrement rénovée.

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE UNE EXPÉRIMENTATION LANCÉE POUR LIMITER LES MAUVAISES HERBES

Un peu avant la Toussaint une expérimentation a été lancée dans les allées de la partie la plus ancienne du cimetière pour limiter la prolifération des mauvaises herbes. Une grande partie du gravillon a été enlevée et un gazon spécifique semé. Si les résultats sont satisfaisants, cette opération sera étendue à l'ensemble des allées.

La prolifération végétale constatée dans le cimetière communal est un phénomène visible dans beaucoup de communes. Elle est la conséquence directe de l'interdiction depuis le 1^{er} juillet 2022 de l'usage des produits phytosanitaires dans l'espace public. Ces produits étaient d'une grande efficacité avec peu de traitement dans l'année. Aucune solution de remplacement équivalente n'a été mise à disposition, aucune étude d'impact réalisée sur les conséquences de cette prohibition. En plus avec les pluies incessantes enregistrées depuis des mois et la poussée permanente de la végétation, l'entretien des cimetières est devenu pour le moins complexe.



FÉTUQUE OVINE

Les résultats du désherbage thermique sont décevants. Pour assurer un désherbage manuel nécessitant de longues heures, la commune ne dispose que d'un agent technique qui a aussi une multitude de tâches à assurer. Entre les normes environnementales de plus en plus

drastiques et les finances limitées de la commune, les marges de manœuvre sont faibles. La commune a travaillé sur ce dossier en lien avec l'association des maires de France. Cette expérimentation avec un gazon à base de fétuque ovine doit permettre de recouvrir le sol et d'éviter la prolifération des mauvaises herbes.